



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI
AUPRÈS DES NATIONS UNIES
111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021
Tel: (212) 737-4150 • Fax: (212) 472-3778
E-mail: malionu@aol.com
Website: www.un.int/mali



CONSEIL DE SECURITE

Réunion publique :

**Examen du rapport du Secrétaire
général des Nations Unies sur la
situation au Mali**

**Intervention de Son Excellence
Monsieur Tiéman Hubert COULIBALY,
Ministre des Affaires étrangères et
de la Coopération internationale**

(Vérifier au prononcé)

New York, le 11 avril 2018

Monsieur le Président,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali pour l'accession de votre pays, la République du Pérou, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'avril 2018 et de vous assurer de la pleine coopération du Mali.

Qu'il me soit également permis d'exprimer à la délégation des Pays-Bas notre haute appréciation pour la manière remarquable avec laquelle elle a conduit les travaux du Conseil au cours du mois écoulé.

Je transmets la reconnaissance du Gouvernement et du peuple du Mali aux membres du Conseil de sécurité pour leur contribution soutenue à la résolution des différents défis auxquels nous sommes collectivement confrontés, ainsi qu'aux pays, organisations sous régionales, régionales et internationales, dont l'accompagnement constant permet à mon pays de poursuivre sa marche vers la paix, la sécurité et le développement.

Je tiens également à réitérer la profonde gratitude de Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République du Mali au Secrétaire général des Nations unies, Monsieur António GUTERRES, pour son engagement personnel en faveur du bien-être des populations du Mali, de la région du Sahel et à travers le monde.

La série de visites récentes au Mali d'Officiels et d'Emissaires des Nations unies en est la parfaite illustration.

Monsieur le Président,

La délégation du Mali prend note du rapport du Secrétaire général sous examen et remercie Monsieur Mahamat Saleh ANNADIF, Représentant spécial du Secrétaire général au Mali et Chef de la MINUSMA, pour sa présentation, axée sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation, les perspectives politiques et les actions menées par la MINUSMA.

Il y a un peu moins de trois mois, le 23 janvier dernier, au cours d'un exercice similaire, je vous faisais part des 4 objectifs prioritaires que le Président de la République avait assignés à la nouvelle équipe gouvernementale et au premier rang desquels s'inscrit la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger.

Aujourd'hui, ma délégation se félicite de ce que le rapport du Secrétaire général reconnaisse la nouvelle dynamique impulsée au processus de paix, particulièrement depuis la mise en place, par le Président de la République, le 30 décembre 2017, du Gouvernement dirigé par le Premier ministre Monsieur Soumeylou Boubèye MAIGA.

Participe de cette dynamique, la tournée du 22 au 26 mars 2018 du Chef du Gouvernement dans les régions du Nord et du Centre du Mali, notamment à Tessalit, Tombouctou, Gao, Kidal, Koro, Bankass, Bandiagara et Djenné. Cette tournée a tenu toutes ses promesses. Elle a incarné l'espoir d'une paix et d'une réconciliation véritable dans notre pays. La visite a également permis, non seulement de répondre aux préoccupations légitimes de nos populations, en particulier les dividendes de la paix, mais aussi de réaffirmer, si besoin en était, l'engagement sans faille du Gouvernement à poursuivre son action dans le cadre de la recherche de solutions pacifiques et durables de la crise multiforme que traverse notre pays depuis janvier 2012.

Au Mali, nous comprenons les impatiences concernant les retards dans la mise en œuvre de certaines dispositions de l'Accord, mais je voudrais rassurer sur la volonté ferme du Gouvernement, sous l'autorité du Président Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, de mener à bien ce processus de paix. Je dis bien **processus de paix**, car convaincu que certains points de l'Accord ne pourront trouver leurs solutions adéquates que dans la durée, sur la base de l'engagement résolu de toutes les parties concernées, y compris le Gouvernement, les mouvements signataires de l'Accord et les partenaires.

A présent, nous pouvons déjà nous réjouir des avancées qui ont été réalisées dans la mise en œuvre de l'Accord. Les premiers acquis appréciables de cet Accord, et on en parle peu, se traduisent par l'arrêt total de toute belligérance entre les parties signataires ; le redéploiement progressif de l'administration dans les régions du Nord et du Centre à travers la nomination récente de préfets et sous-préfets ; le renforcement en cours des autorités intérimaires pour lequel l'Etat a alloué des ressources budgétaires importantes malgré ses moyens limités.

S'y ajoutent, l'adoption, le 22 mars 2018, de la feuille de route pour la mise en œuvre du chronogramme d'actions prioritaires endossé par la 23^{ème} session du Comité de Suivi de l'Accord (CSA) ainsi que la tenue, du 27 au 29 mars 2018, de l'atelier de haut niveau sur la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS).

Comme autres acquis notables dans la mise en œuvre de l'Accord, je voudrais faire mention des discussions constructives sur le processus de DDR, la gouvernance et la présence territoriale de l'Etat et le code des collectivités. Il vous souviendra également la tentative de révision de la Constitution, autre signal fort de la volonté du Chef de l'Etat de mettre en œuvre les dispositions de l'Accord.

Ces acquis sont fragiles, je le sais. Ils sont d'autant plus fragiles que la mise en œuvre de l'Accord se fait dans un environnement complexe et difficile, caractérisé par les activités des organisations liées au terrorisme, à l'extrémisme violent, aux trafics en tout genre (armes, drogues, marchandises illicites, blanchiments d'argent, migrants...). Ces organisations de crime transnational organisé ne font plus mystère de leur dessein cynique de rendre nos Etats ingouvernables dans l'optique de créer des sanctuaires pour l'exercice de leurs activités criminelles. Ils ne réussiront jamais. Car ils trouveront en face des Etats et des peuples déterminés.

Monsieur le Président,

Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République du Mali, a assigné un deuxième objectif prioritaire au Gouvernement, à savoir l'endigement de l'insécurité grandissante dans les régions du centre du pays.

A cet égard, le Gouvernement se félicite des résultats fort encourageants de l'opérationnalisation en cours du Plan de sécurisation intégrée des régions du Centre, en vue de garantir la quiétude et le retour effectif de l'administration dans cette partie du pays. La récente tournée du Premier ministre a conforté la dynamique de dialogue et de réconciliation entre les communautés maliennes vivant dans ces régions. L'Etat marquera de plus en plus sa présence et assurera les services sociaux de base au profit de nos populations.

Comme vous le savez, les dimensions régionales de l'insécurité relèvent du mandat de la Force conjointe du G5 Sahel, dont le niveau d'opérationnalisation est aujourd'hui très encourageant. Le Mali continuera d'y apporter tout son soutien.

Je souhaite tout simplement ici, dans le cadre de la solidarité internationale, soutenir l'appel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies en faveur du décaissement des ressources annoncées lors de la Conférence de haut niveau sur le Sahel, tenue à Bruxelles le 23 février 2018.

Monsieur le Président,

La troisième priorité assignée au Gouvernement par le Chef de l'Etat porte sur l'organisation réussie des élections de 2018. Je tiens à réaffirmer ici la détermination du Gouvernement à tenir à date des élections crédibles, transparentes et inclusives sur toute l'étendue du territoire national, en particulier l'élection présidentielle dont le premier tour est fixé au 29 juillet 2018. Pour y arriver, le Gouvernement poursuit son engagement d'une démarche participative y compris en entretenant un cadre de concertation régulier avec tous les acteurs concernés et les forces vives de la nation, notamment les partis politiques et les organisations de la société civile.

Déjà, je puis vous assurer que les dispositions matérielles et logistiques sont prises pour assurer un scrutin libre, fiable et apaisé. Il s'agit notamment de la fiabilité du fichier électoral, de la relecture de la loi électorale pour en corriger les insuffisances et de la mise à dispositions de nouvelles cartes d'électeurs.

Je voudrais souligner ici avec force que le respect des délais constitutionnels pour la tenue des élections est essentiel pour la stabilité durable et pour la préservation de la démocratie au Mali. Le Gouvernement reste déterminé à relever ce défi majeur dans les trois mois à venir, afin d'améliorer davantage la gouvernance politique nationale et locale du pays. Nous avons aussi convenu, en concertation avec la classe politique, de tenir les élections régionales et locales après les élections législatives.

Pour gagner ce grand pari, le Gouvernement a besoin du soutien de la communauté internationale, en particulier de votre auguste Conseil, à travers notamment la MINUSMA dans les domaines de la sécurité et de la logistique.

Monsieur le Président,

Dans son rapport, le Secrétaire général réitère sa préoccupation concernant la situation des droits de l'homme au Mali. A ce propos, je souhaite faire les observations suivantes :

Sur les présumés cas d'arrestations arbitraires de civils par les forces armées maliennes et « d'exécution sommaire » de sept personnes, le Gouvernement du Mali déplore ces événements regrettables et réaffirme son attachement au respect des droits de l'homme et des libertés individuelles et collectives.

Aussi, le Gouvernement du Mali, à travers le Ministère de la justice, a fait ouvrir des enquêtes sur toutes les allégations de violation de droits de l'homme supposément commises dans le cadre des opérations de contre-terrorisme menées par les Forces armées maliennes dont il a eu connaissance, afin de situer les éventuelles responsabilités. Lesdites enquêtes sont menées par les parquets des juridictions territorialement compétents. Nous observons une politique de tolérance zéro en cette matière. Donc aucune impunité ne sera accordée.

Cependant, le Gouvernement rejette les allégations contenues dans le rapport, faisant notamment état de ce que l'Armée malienne n'aurait rien fait pour empêcher les incendies des maisons des peulhs dans la région de Mopti. Cette insinuation dans un rapport du Secrétaire général est d'autant plus grave qu'elle pourrait alimenter et justifier le cycle de la vengeance, tout en sapant les efforts de réconciliation en cours entre nos communautés.

S'agissant des allégations concernant trois enfants mineurs détenus à Bamako, je puis vous affirmer qu'il ressort des investigations des services maliens compétents qu'aucun enfant mineur n'est enregistré ni gardé en détention à Bamako.

Je précise qu'au cours du premier trimestre 2018, les trois enfants qui ont été appréhendés sur le théâtre des opérations par la Force Barkhane, ont été remis à la Direction régionale de la Femme et de l'Enfant pour prise en charge et relaxe.

Cela dit, je voudrais saluer la bonne collaboration qui existe entre le Gouvernement du Mali et la Division des droits de l'homme de la MINUSMA dans ce domaine.

Je salue également la nomination, le 23 janvier 2018, par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, à la demande du Gouvernement du Mali, des membres de la Commission d'enquête internationale sur les graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises au Mali depuis janvier 2012. Le Gouvernement de la République du Mali est disposé à coopérer avec les membres de cette Commission, dirigée par Mme Lena SUNDH.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement salue la visite que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017), a effectuée au Mali le mois dernier et au cours de laquelle, le Président du Comité, Son Excellence Monsieur Olof SKOOG, de la Suède, accompagné d'autres membres du Comité et du Panel d'experts, ont pu mesurer toute l'importance que les autorités maliennes accordent à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Nous demeurons convaincus que les travaux du Comité, issu du régime de sanctions mis en place à la demande du Gouvernement du Mali, permettront de lever les entraves à la mise en œuvre de l'Accord.

Monsieur le Président

La situation humanitaire demeure une priorité pour le Gouvernement, qui, malgré les ressources limitées de l'Etat, investit dans la fourniture des services sociaux de base tels que la santé, l'électricité, l'eau potable et l'éducation aux populations victimes de la crise. S'agissant spécifiquement de l'éducation, le Premier ministre a présenté, lors de sa tournée que j'ai évoquée tantôt, les engagements de l'Etat pour assurer la réouverture des écoles ainsi que les facilités aux collectivités territoriales pour le recrutement d'enseignants.

Dans le cas particulier des régions du Centre, toutes les écoles coraniques seront intégrées dans le système de l'éducation formelle.

Compte tenu de l'importance des défis à relever, j'adhère à l'appel du Secrétaire général invitant les pays qui en ont fait l'annonce à honorer leurs engagements, afin de combler l'écart entre les ressources disponibles, environ 8 millions de dollars et les besoins humanitaires urgents, estimés à 263 millions de dollars.

C'est l'occasion pour ma délégation de saluer le travail remarquable des agences humanitaires sur le terrain, dans des conditions que nous savons difficiles, voire périlleuses.

Monsieur le Président,

C'est également le lieu de souligner la place centrale de la MINUSMA. Le Conseil de sécurité a donné un mandat robuste à cette mission qui a besoin de moyens accrus et de capacités opérationnelles renforcées pour réaliser les objectifs à elle assignés. C'est pourquoi, je voudrais me faire l'écho des appels, maintes fois lancés ici, en vue de doter la MINUSMA de moyens à même de lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat.

Dans cette perspective, le Gouvernement et les populations maliennes fondent l'espoir que la revue stratégique indépendante en cours, conduite par Mme Ellen LØJ, permettra d'aboutir à des recommandations nécessaires à l'élaboration de règles d'engagement capables d'inverser la tendance des attaques asymétriques à répétitions dirigées contre les casques bleus. Ainsi, la mission pourra mieux protéger son personnel et contribuer, aux côtés des forces de défense et de sécurité du Mali, à la protection des populations civiles.

Monsieur le Président,

En conclusion, je dirai que la situation au Mali reste certes préoccupante mais l'espoir d'une paix durable et d'une réconciliation véritable est proche. Nous y croyons fermement, vu l'engagement personnel du Chef de l'Etat, du Gouvernement et des mouvements signataires de l'Accord. Nous y croyons surtout parce que notre peuple, éprouvé par 7 ans de guerre, veut cette paix et cette réconciliation nationale. Nous y croyons enfin car nous avons le soutien des pays voisins et de nos autres partenaires stratégiques dans le monde. La paix est donc possible au Mali.

Pour terminer, je tiens à saluer le travail remarquable qu'accomplit la MINUSMA sur le terrain, sous le leadership avisé de M. Mahamat Saleh ANNADIF, Représentant spécial du Secrétaire général au Mali et Chef de la MINUSMA. J'y associe toutes les femmes et tous les hommes de la MINUSMA qui travaillent dans des conditions extrêmement difficiles.

Je rends hommage à toutes les victimes de la crise malienne, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, tombées sur le champ d'honneur dans notre pays.

Je réitère la gratitude du Gouvernement et du peuple du Mali à la Force française Barkhane, aux pays contributeurs de troupes de la MINUSMA et à tous les partenaires, multilatéraux comme bilatéraux, pour leur accompagnement constant en faveur du règlement durable et définitif de la crise malienne.

Je vous remercie.